



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/56/3
23 janvier 2001

FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution et à ses protocoles

Damas, Syrie, 31 octobre - 1 novembre 2000

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA
MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION
ET À SES PROTOCOLES**

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Damas (Syrie), les 31 octobre et 1er novembre 2000, à l'hôtel Le Méridien.

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. M. Francis Zammit Dimech, Ministre de l'environnement de Malte. Y ont pris part: S.E. M. Farouk Adli, Ministre d'État pour les affaires environnementales (République arabe syrienne), M. Gabriel P. Gabrielides, Directeur du Département des pêches et de la recherche marine (Chypre), M. Pierre Roussel, Secrétaire général de l'Inspection générale de l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (France), M. Matteo Baradà, Directeur général du Service pour la protection de la mer, Ministère de l'environnement (Italie), en leur qualité de Vice-Présidents du Bureau, et M. Abdul Fattah Boargob, Chef de l'Office de la formation et de la coopération, Autorité générale de l'environnement (Jamahiriya arabe libyenne), en sa qualité de Rapporteur. S.E. M. Farouk Adli était accompagné de M. Nidal Al Cheikh Kassem, conseiller auprès du Ministre, de MM. Akram Darwish, Yahia Awaidah, Fouad El O'k, Ozaina Al Jundi et Mmes Reem Abed Rabboh et Abir Zeno, fonctionnaires au Ministère d'État pour les affaires environnementales. S.E. M. Francis Zammit Dimech était accompagné de MM. Paul Mifsud et Joseph Farrugia, fonctionnaires au Ministère maltais de l'environnement, M. Matteo Baradà de M. Giovanni Guerrieri du Ministère italien de l'environnement, et M. F. Boargob de M. Farag A. El Mabrouk, Directeur de la Branche de Benghazi de l'Autorité générale de l'environnement libyenne.

3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur, et M. Fouad Abousamra, administrateur du programme MED POL, représentaient le Secrétariat du PAM.

4. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a, au nom du Secrétariat, remercié les Autorités syriennes, et en particulier S.E. M. le Ministre Farouk Adli, de la qualité de leur accueil et de la parfaite organisation de la réunion. La Syrie avait, dès sa création en 1975, soutenu le PAM et participé activement à sa mise en oeuvre. Son patrimoine historique et naturel remarquable méritait l'attention de la communauté internationale.

6. Le Coordonnateur a brièvement replacé dans son contexte la réunion qui s'ouvrait: attente de l'achèvement du processus de ratification des instruments amendés ou nouveaux du système de Barcelone, situation financière du PAM redevenue saine malgré quelques arriérés subsistants, démarrage en janvier 2001 du PAS/FEM, tenue prochaine à Tunis, à la mi-novembre, de la 6e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, avec la soumission d'un important Bilan stratégique sur la situation des politiques de développement durable en Méditerranée. Si le PAM présentait encore un sérieux déficit en matière d'information, la perspective de Rio + 10 devait être l'occasion pour le programme d'apporter une contribution significative à ce deuxième Sommet de la Terre de 2002.

7. S.E. M. F. Zammit Dimech, Président du Bureau, a au nom de tous ses membres, remercié à son tour les autorités syriennes pour leur hospitalité chaleureuse. C'était sa première visite en Syrie, et il avait déjà pu apprécier la richesse d'un patrimoine historique remontant à l'aube de la civilisation. Cette deuxième réunion du Bureau après son

renouvellement lors de la XI^e réunion des Parties contractantes à Malte en 1999 devrait permettre de faire le point sur l'état d'avancement du PAM et trancher quelques questions en suspens, comme la révision du Protocole «situations critiques» dont, si elle était confirmée, Malte offrait d'accueillir la conférence de plénipotentiaires. La question de la protection de nos mers contre tout déversement accidentel était l'une des plus cruciales de l'heure, comme le prouvait encore le naufrage d'un chimiquier survenu le matin même au large de la Bretagne, en France, et, dans ce domaine comme dans bien d'autres, le PAM avait pour mission de montrer la voie de la coopération régionale, la seule à même de répondre à l'ampleur des nouveaux défis en matière d'environnement-développement. Enfin, à un moment où le Moyen-Orient était à nouveau plongé dans une situation de crise, l'orateur s'est dit convaincu qu'un environnement salubre ne pouvait exister sans paix et sans justice, et inversement.

8. S.E. M. Farouk Adli, Ministre d'État chargé des affaires environnementales de la Syrie, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et au Coordonnateur du PAM. La Syrie était fière d'accueillir une telle réunion, car elle savait gré au PAM et aux organisations internationales qui coopéraient avec lui d'avoir œuvré sans relâche pour la cause de l'environnement et d'un développement durable. Les responsables syriens sont conscients à la fois de la nécessité du développement socio-économique et de ses effets pervers quand il est mal contrôlé. Par sa position géographique, par la dynamique des courants dans le bassin oriental de la Méditerranée, la Syrie est souvent victime d'une pollution transfrontière provenant des pays industrialisés de l'ouest de la région et aussi de pays proches - comme Israël - dont les rejets, les opérations d'immersion et certaines installations constituent des manquements au droit international. La solidarité entre les peuples est donc le seul moyen valable de faire face aux problèmes d'environnement, et c'est pourquoi la Syrie coopère activement avec des programmes internationaux ou régionaux comme le PAM auquel elle adresse régulièrement les données de sa surveillance continue de la pollution marine. Mais plus qu'aux problèmes eux-mêmes, c'est à leurs racines qu'il convient de s'attaquer, et cela ne peut être fait que dans un climat de paix, de prospérité et de sécurité. Pour sa part, a conclu S.E. M. Farouk Adli, la Syrie est prête à prendre à cet effet toutes les initiatives nécessaires, mais sans jamais transiger sur sa souveraineté territoriale.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP/BUR/56/1 en le modifiant légèrement après avoir été informée par la délégation de la République arabe syrienne qu'à l'issue du débat général elle serait saisie par celle-ci d'un projet de «Déclaration de Damas».

Point 3 de l'ordre du jour : Activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes : rapport d'avancement du Coordonnateur et projets de recommandations sur des activités spécifiques

10. Le Président, tous les membres du Bureau et le Coordonnateur, à tour de rôle, ont tenu d'abord à présenter leurs condoléances à M. Boargob pour le deuil qui venait de le frapper. Celui-ci s'est dit vivement touché par ce mouvement de sympathie qui prouvait combien les liens noués au sein du PAM dépassaient le simple cadre administratif et professionnel.

11. M. L. Chabason a présenté les grandes lignes de son rapport d'avancement figurant sous la cote UNEP/BUR/56/2, couvrant la période de mai à octobre 2000. Il a fait observer qu'il était assorti de plusieurs projets de recommandations concernant les décisions que le

Bureau était appelé à prendre. Il allait le présenter section par section, pour permettre au débat de s'articuler dans un ordre cohérent.

Cadre juridique

Processus de ratification

12. Le Président, qui avait été chargé par la dernière réunion du Bureau, à Malte, d'adresser une lettre aux Parties contractantes pour qu'elles accélèrent leur processus de ratification, a fait le point sur la situation. Suite aux lettres qu'il avait adressées aux onze pays concernés, trois réponses avaient été reçues: de l'Égypte, pour annoncer qu'elle avait, le 11 février 2000, ratifié les amendements à la Convention de Barcelone, au Protocole « immersions » et le nouveau Protocole «ASP/Biodiversité»; d'Israël, pour faire état de l'avancement des procédures, mais sans que des échéances soient précisées; et enfin de la France qui venait de communiquer au Bureau que la Convention et plusieurs de ses protocoles révisés se trouvaient sur le bureau de l'Assemblée nationale, pour ratification avant la fin de l'année.

13. Le représentant de Chypre a indiqué que son pays avait également répondu; le Conseil des ministres avait approuvé les amendements et il revenait au Parlement chypriote de s'en saisir. Le représentant de la France a confirmé l'annonce que venait de faire le Président en précisant que les Protocoles «tellurique» « immersions » et « ASP/Biodiversité» avaient été déposés devant l'Assemblée nationale, en plus de la Convention modifiée. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a fait état des efforts que celle-ci déployait en vue de la ratification et a attiré l'attention sur la procédure administrative différente qui avait cours dans son pays, et le représentant de la République arabe syrienne a déclaré qu'un comité avait été institué avec pour mandat d'établir un rapport sur les nouveaux textes en vue de hâter leur ratification.

Recommandation :

Le Bureau a pris acte des progrès notifiés par plusieurs pays concernant leur processus de ratification. Il s'est félicité de la ratification par l'Égypte, en février 2000, de la Convention et du Protocole « immersions » révisés, ainsi que du nouveau Protocole « ASP/Biodiversité ». Mais, compte tenu des lenteurs qui, dans l'ensemble, marquaient encore le processus, il a renouvelé son appel aux Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait pour qu'elles mènent ce processus à son terme dans les plus brefs délais, si possible avant la fin 2000-début 2001.

Révision du Protocole « situations critiques »

14. Le Coordonnateur a fait le point sur le dossier de la révision du Protocole «situations critiques». Deux questions se posaient. Sur le fond, avec le concours du REMPEC, un document de révision a été établi, distribué aux points focaux nationaux. Sur la base des observations reçues des pays et des contacts pris avec l'OMI, on peut considérer que, sous sa forme actuelle, le texte marque de grandes avancées pour la prévention de la pollution marine accidentelle et que, après avoir été revu par la nouvelle réunion d'experts prévue à Monaco, il pourra être soumis à une conférence de plénipotentiaires, que le Gouvernement maltais propose généreusement d'héberger. Pour le financement, lors de l'adoption du budget, les Parties contractantes ont demandé de rechercher un financement extérieur. Il est apparu, comme il va être précisé lors de l'examen des questions financières, que la situation du fonds de roulement permet, tant pour la réunion d'experts que pour la conférence de plénipotentiaires, de dégager des crédits que viendront compléter les contributions prévues de Monaco et d'assurer le financement de la Conférence diplomatique.

15. À la suite de cette présentation, le Président du Bureau a confirmé que Malte se proposait d'accueillir la conférence de plénipotentiaires. Le Vice-président représentant la France a déclaré que son pays soutenait le processus de révision en cours mais que tenir la conférence de plénipotentiaires conjointement avec la prochaine réunion des Parties contractantes permettrait sans doute de réaliser des économies. Le Vice-président représentant Chypre a noté que la procédure avait déjà été plus ou moins approuvée à la dernière réunion du Bureau mais que c'était le texte même de la révision qui posait problème: points à approfondir, subsistance d'importantes divergences, si bien qu'on ne pouvait encore dire dans quelle mesure le texte soumis aux plénipotentiaires aurait déblayé le terrain pour l'adoption. L'avis du conseiller juridique du PAM annexé au document de travail de la présente réunion ajoutait à l'incertitude en soulevant le dilemme « Protocole amendé » ou « nouveau Protocole ». Quant au Vice-Président représentant l'Italie, tout en admettant que le principe de la révision était acquis, il a estimé que celle-ci ne pouvait se faire à l'écart du contexte international, des autres grandes conférences prévues sur la question, des développements entraînés par de récents accidents de tankers et de la nouvelle problématique qui se faisait jour sur la sécurité. Il fallait aussi ne pas dissocier la révision des nouvelles attributions du REMPEC qui devrait être doté de moyens pour y répondre.

16. Le Président a approuvé cette référence au REMPEC en notant qu'on tendait vers une approche plus intégrée du Centre. Mais les récents accidents survenus en mer mettaient au premier plan la question de la sécurité de la navigation, et il ne fallait pas perdre une occasion historique d'adopter des dispositions pertinentes. De son côté, le Vice-Président représentant la Syrie a fait observer que le délai était assez contraignant si le texte devait être prêt pour juin 2001, sans compter que les experts qui se réuniraient en février à Monaco ne seraient pas les mêmes que ceux de la conférence de Malte: le niveau d'expertise était différent.

17. Le Coordonnateur a tiré trois premières conclusions à ce stade du débat: réduire les coûts, renforcer les moyens du REMPEC, s'assurer que les délais peuvent être tenus. Sur ce dernier point, il a fait remarquer que le PAM avait été capable d'aller très vite en matière de révision des instruments juridiques en 1994/1995, et ce pour des textes sur lesquels des litiges avaient subsisté jusqu'au dernier moment. Il fallait éviter de faire traîner les choses en longueur. Les Parties contractantes, à Malte, avaient décidé de mener le processus de révision à son terme en 2001. Quant à la tenue conjointe avec la réunion des Parties contractantes à Monaco, l'expérience précédente prouvait qu'il faudrait dans ce cas prolonger celle-ci de trois jours et inviter des experts spécifiques. Comme on ne pourrait se prononcer qu'au vu des résultats de la réunion d'experts, le Secrétariat pourrait, après celle-ci, rendre compte au Bureau qui prendrait alors une décision en connaissance de cause.

18. Le Président ayant constaté un consensus sur cette proposition de compromis, le Bureau a adopté la recommandation ci-après:

Recommandation :

Le Bureau a demandé au Secrétariat de convoquer à Monaco, la réunion d'experts chargée d'examiner le texte du projet de révision. Lors de sa prochaine réunion au printemps 2001, au vu des résultats de la réunion d'experts, le Bureau arrêtera sa position définitive sur les modalités et la date de la conférence de plénipotentiaires chargée d'adopter le Protocole révisé; il a adressé ses remerciements au Gouvernement de Malte qui a réitéré son offre d'accueillir ladite conférence.

Parallèlement à cette question de la révision du Protocole « situations critiques », le Bureau a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle du REMPEC à l'avenir et de lui accorder, à cet effet, des moyens conséquents.

Systeme de rapports

19. Le Président a présenté la question du système d'établissement des rapports, que la dernière réunion des Parties contractantes avait demandé au Secrétariat de finaliser en invitant le Bureau à l'approuver; il a indiqué que le Secrétariat avait commencé à travailler à une version révisée du document distribué aux Parties contractantes à Malte.

20. Le Coordonnateur a rappelé l'importance du système de rapports dans les Conventions internationales. Il était prévu que le groupe de travail, composé d'experts des pays membres du Bureau, tiendrait une première réunion en décembre 2000/janvier 2001, une deuxième de finalisation en mars 2001. Au représentant de Chypre qui s'interrogeait sur la nécessité des deux réunions du groupe, dès lors que des consultants travaillaient déjà sur le texte, il a répondu que celui-ci nécessitait une première phase d'évaluation et une deuxième phase de mise au point par des représentants directs de Parties contractantes.

21. Le représentant de l'Italie a fait observer qu'un système de rapports était facile à établir mais difficile à mettre en oeuvre, et que le point le plus important était de «faire simple », de s'en tenir à une formule minimale. Aujourd'hui, chaque administration nationale est accablée de demandes de rapports (grandes conventions internationales de plus en plus nombreuses, instances de l'UE, instances régionales, etc.). Et il faut autant que possible rechercher une concordance avec la formule de rapports de l'UE, cette dernière allant accueillir bientôt de nouveaux membres méditerranéens avec la première vague d'élargissement.

22. Le Président a insisté sur cette notion de compatibilité avec le système EU en raison de l'adhésion de nouveaux pays, tandis que le représentant de la Syrie a indiqué que son pays la recherchait déjà au titre de la coopération bilatérale. Pour sa part, le rapporteur a fait état des difficultés que rencontraient les pays en développement à établir ces rapports; aussi estimait-il que le PAM devrait les aider à s'acquitter de cette tâche.

23. Le Coordonnateur a reconnu que la multiplicité des instances entraînait celle des rapports. Mais, au delà des questions de compatibilité, le PAM devait garder son système propre, seule façon pour lui d'évaluer les effets de ses activités et le suivi des décisions des Parties. Du reste, l'expérience prouvait, dans des cas précis comme l'enquête sur les « points chauds » de pollution ou les contributions des pays au Bilan stratégique de la CMDD, que non seulement on pouvait obtenir dans un délai assez bref des rapports de tous les pays, mais que ces rapports étaient souvent de qualité, avec une grande richesse et pertinence des données.

24. Le Président ayant constaté qu'un accord se dessinait, sous réserve des quelques observations formulées, le Bureau a adopté la recommandation ci-après :

Recommandation :

Le Bureau autorise le Secrétariat à convoquer en décembre 2000/janvier 2001 une première réunion du groupe de travail avec soumission d'un rapport introductif, et pour mars 2001 une réunion de finalisation. Ils souhaitent que les éléments suivants soient pris en considération lors de l'établissement de ce système :

- i) **prévoir une harmonisation progressive avec les systèmes de rapports des autres conventions et de l'Union européenne, celle-ci étant appelée à jouer un rôle grandissant dans la région dans la perspective de l'adhésion d'autres pays méditerranéens;**

- ii) **s'efforcer de simplifier le système pour ne pas alourdir le travail d'administrations nationales de plus en plus sollicitées en raison de la multiplication des instances et des conventions internationales;**
- iii) **envisager une aide du PAM aux pays méditerranéens en développement qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter de cette tâche.**

Questions financières et institutionnelles

État des projets

25. Abordant l'examen de la situation financière du PAM, et répondant au représentant de la France qui s'étonnait de ce que le projet PAS/FEM eût déjà été différé plusieurs fois, le Coordonnateur a indiqué que ce projet avait été finalement validé au printemps dernier par les instances du FEM; c'est alors seulement que la procédure de recrutement de l'administrateur avait pu être lancée. Le titulaire du poste prendrait ses fonctions au début 2001, et le projet deviendrait aussitôt opérationnel.

Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

26. Au sujet des contributions, M. L. Chabason a fait référence au tableau annexé à son rapport d'activité et a remarqué qu'une majorité de pays avaient versé leur contribution pour 2000. La situation financière du PAM continuait à être saine, après le redressement opéré ces dernières années. Le problème des arriérés de l'ex-Yougoslavie, apparu avec la dislocation de ce pays et que les différends autour de sa succession juridique n'avaient jamais permis de résoudre, pourrait se poser dans une perspective nouvelle avec le changement de pouvoir intervenu à Belgrade et la réintégration de la Yougoslavie aux Nations Unies. Il fallait donc attendre que les nouvelles autorités yougoslaves clarifient leur position. Dans ces conditions, il convenait de reporter à la prochaine réunion du Bureau l'examen de cette question.

Recommandation :

Suite aux récents développements survenus en Yougoslavie, le Bureau a décidé qu'il se saisirait à sa prochaine réunion de la question des arriérés de l'ex-Yougoslavie et qu'il l'examinerait en fonction des positions qu'auraient pu prendre, d'ici là, les nouvelles autorités yougoslaves.

Fonds additionnels

27. Le Coordonnateur, ainsi qu'il l'avait annoncé à la dernière réunion du Bureau à Malte, a confirmé que le Secrétariat, ayant constaté qu'un fonds de roulement satisfaisant s'était reconstitué, avait pris contact avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON) pour savoir s'il pourrait prélever un montant de 355 000 dollars afin de financer certaines activités approuvées au titre de l'exercice biennal 2000-2001 sous réserve de la disposition de fonds extérieurs. Un fonds de roulement doit avoir un niveau raisonnable : ni trop élevé, ni trop faible. Au vu de la réponse positive de l'UNON, il était donc proposé au Bureau, habilité à procéder à des ajustements du budget entre les réunions des Parties contractantes, d'approuver ce prélèvement qui serait réparti entre des activités jugées importantes comme le processus de révision du Protocole « situations critiques », l'information-sensibilisation (et notamment la traduction en arabe de matériel d'information du PAM).

28. À cette question s'en rattachait indirectement une autre: celle des intérêts rapportés par le même fonds de roulement. Si les intérêts échus pour chaque exercice biennal étaient

portés au budget de l'exercice suivant, le montant ainsi dégagé permettrait de renforcer certaines activités.

Recommandation :

- i) **Le Bureau a autorisé le Secrétariat à utiliser le montant de 355 000 dollars E.U. prélevé sur le fonds de roulement du PAM en accord avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi, selon la répartition suivante :**

Réunion d'experts	90 000 dollars E.U.
Conférence de plénipotentiaires (à confirmer)	105 000 dollars E.U.
Système de rapports	40 000 dollars E.U.
Information, sensibilisation	50 000 dollars E.U.
Évaluation de la structure du PAM	70 000 dollars E.U.

- ii) **Le Bureau a invité le Secrétariat à envisager la possibilité d'intégrer dans le prochain budget du PAM en tant que ressources les intérêts du fonds de roulement échus pour l'exercice biennal précédent.**

Questions concernant le personnel

29. Le Coordonnateur a précisé où en était le processus de recrutement pour les postes qui restaient à pourvoir afin que l'Unité de coordination se retrouve au grand complet: administrateur de programme-économiste (successeur de M. Dharat); fonctionnaire chargé de l'information, administrateur du projet FEM avec son personnel d'appui administratif. Les postes de cadres étaient en instance d'être pourvus, la décision relevant en dernier ressort du Directeur exécutif du PNUE.

30. Le représentant de Chypre, tout en se félicitant de voir l'Unité redevenir pleinement opérationnelle avec ces derniers recrutements, s'est dit préoccupé par le fait que le PNUE n'était pas forcément enclin à choisir des ressortissants de pays méditerranéens. Ce serait là ouvrir une brèche par où pourraient s'engouffrer à l'avenir des ressortissants de pays du Nord, voire d'autres continents. Il fallait donc envoyer un message clair dans ce sens à Nairobi.

31. Les représentants de la Syrie, de la Libye et de l'Italie ont joint leurs voix à celle du représentant chypriote: non seulement les ressortissants méditerranéens offraient le mérite de mieux connaître la région, par définition, mais il était normal que les pays contributeurs au PAM voient les candidats retenus parmi leurs ressortissants. C'était du reste une pratique consacrée du PAM, conjointement au souci d'une répartition géographique équilibrée entre les diverses parties de la Méditerranée.

32. Le Coordonnateur a rappelé que le Secrétariat n'avait pas la maîtrise finale du choix des cadres du PAM, mais que, jusqu'à présent, seuls des ressortissants méditerranéens avaient été recrutés. Bien entendu, la question était différente pour le personnel d'appui administratif dont le recrutement pouvait reposer parfois sur des critères extraméditerranéens (comme d'avoir l'anglais comme langue maternelle).

Recommandation :

Le Bureau a invité son Président à adresser dès que possible une lettre au Directeur exécutif du PNUE rappelant que, conformément à une pratique consacrée et maintes fois confirmée par les Parties contractantes, tous les cadres recrutés à l'Unité de coordination doivent être des ressortissants de pays méditerranéens, étant donné

qu'il s'agit d'un programme régional reposant sur les contributions financières des pays riverains.

Information

Logo du PAM

33. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a remercié les pays qui, à la suite de la longue discussion que le Bureau avait eu sur les logos lors de sa dernière réunion à Malte, avaient été nombreux à répondre pour faire part de leur choix, et notamment les trois pays – Croatie, France et Italie - qui avaient fait appel à des concepteurs pour soumettre de nouvelles propositions.

34. Les représentants de l'Italie et de la France ont présenté leurs logos respectifs. Celui de l'Italie a insisté sur la symbolique « Mer + Bassin méditerranéen » de la série des dix logos qu'il soumettait et qui lui semblait mieux correspondre au nouveau champ d'action du PAM depuis la révision du système de Barcelone.

35. Le Président s'est déclaré en faveur de la stylisation italienne, plus dynamique, qui évitait la représentation géographique où certains pays – Malte ou ceux de la rive Est – n'étaient pratiquement pas repérables.

36. Le représentant de la France a défendu sa proposition mais en admettant qu'elle avait un inconvénient : il avait été fait appel à un bureau concepteur auquel des droits seraient versés si l'un de ses logos était retenu.

37. La balance penchant nettement en faveur de l'Italie, les membres du Bureau ont arrêté leur choix sur l'un des logos en couleur présentés par ce pays, mais ils ont suggéré de le modifier en y intégrant des éléments empruntés à un autre logo de la même série. Le Coordonnateur a précisé que le logo du PAM figurerait sur les documents à côté de celui du PNUE.

Recommandation :

Le Bureau a décidé de retenir l'un des logos proposés par l'Italie, à savoir, sur la planche correspondante de l'annexe V du rapport d'activité, celui situé à gauche au milieu, en le combinant au logo supérieur gauche pour la place de « MAP » et pour la couleur des deux rameaux d'olivier. Un logo monochrome, correspondant au logo précité, sera utilisé pour les publications du PAM.

Bibliothèque

38. À propos des activités de la bibliothèque, le Coordonnateur a indiqué que le Secrétariat envisageait de développer ses liens avec les bibliothèques des universités, les bibliothèques des ministères et agences de l'environnement existantes. Internet permettait désormais de grandes possibilités qu'il fallait exploiter. Le représentant de l'Italie a ajouté qu'il y aurait un grand intérêt à mettre en place un site Web interactif.

Commission méditerranéenne du développement durable

39. En présentant cette rubrique du rapport d'avancement, le Coordonnateur a retracé les étapes du travail intensif consacré depuis six mois à la préparation de la 6e réunion de la CMDD à Tunis. Le Bilan stratégique a été finalisé et distribué et l'on peut espérer qu'il

fournira l'occasion d'un débat fructueux. S'il est adopté, il sera possible d'en tirer un document de synthèse qui constituerait la contribution du PAM à Rio + 10. Ce Bilan se distingue de tous les documents produits jusqu'ici par le PAM par une liberté et un style différents, avec un éclairage critique. C'est une démarche inédite répondant à la vocation de la CMDD est d'être un forum ouvert, inventif. Il est certain, au vu des indicateurs, que tous nos pays sans exception font face aux questions liées à la mise en oeuvre du développement durable. Le rôle de la CMDD est de signaler les obstacles, les déficiences, puis d'explorer et recommander des remèdes.

40. Deux participants s'étant inquiétés de voir le Bilan stratégique accaparer toute la réunion de Tunis, M. L. Chabason a précisé que celle-ci consacrerait la moitié de ses travaux aux activités des groupes thématiques encore en cours qui se termineront avec la 7e réunion en Turquie, et à d'autres questions connexes. Il y avait donc une réunion CMDD « normale », mais rehaussée par deux événements : la soumission du Bilan stratégique et la tenue du Segment ministériel avec examen de la « Déclaration de Tunis » proposée par la Tunisie.

41. Le représentant de l'Italie a rappelé qu'à la réunion de la CMDD à Rome, il avait été proposé d'intégrer l'érosion-désertification dans le thème « agriculture et développement rural ». Qu'en était-il? Et, plus généralement, pouvait-on garantir qu'il y avait un système de suivi des recommandations?

42. Le Secrétariat a répondu qu'à Tunis la CMDD serait saisie des études de pré-faisabilité de neuf nouveaux thèmes, dont ceux d' « érosion-désertification » et d' « agriculture et développement rural »; elle aurait donc l'occasion d'envisager l'intégration de ces thèmes. S'agissant du suivi, il faut utiliser nos propres ressources pour diffuser les résultats et recommandations, et décomposer : il y a les acteurs, le Secrétariat, les projets comme ceux que des CAR soumettent pour financement à MEDA.

Collaboration du PAM avec les ONG

43. Le Bureau a été invité par le Président à prendre connaissance du document établi par un consultant : « Partenaires PAM/ONG: critères et coopération » et à formuler éventuellement des observations pour guider sa révision en vue de la prochaine réunion du Bureau, avant soumission aux Parties contractantes à Monaco.

44. Le Vice-Président représentant la Syrie a ouvert le débat sur cette rubrique en exprimant le souhait que trois ONG de son pays, « La Jeunesse révolutionnaire », « Les Amis de Damas » et « Le Comité des sciences de la vie » soient inscrites sur la liste des partenaires du PAM; son ministère avait une collaboration suivie et fructueuse avec ces associations qui militaient activement pour la défense de l'environnement et n'étaient ni financées ni supervisées par le gouvernement syrien.

45. Le Président a pris note de cette proposition au nom du Bureau tout en faisant observer que, pour l'heure, celui-ci n'avait pas à choisir de nouvelles ONG partenaires mais à examiner les critères sur lesquels leur choix se fonderait à l'avenir.

46. Le représentant de Chypre a loué la qualité du travail réalisé par le consultant. Il posait bien le problème de fond: qu'entendait-on par «ONG »? En fait, dès l'instant où le PAM a ouvert ses activités, ses réunions institutionnelles et la CMDD aux ONG, un certain flou a entouré cette notion sous laquelle on a fait entrer des associations aux statuts très divers. Il est des critères qui semblent aller de soi pour qualifier une « ONG véritable »: une charte ou des statuts, des membres et un bureau élus, pas de financement gouvernemental. Compte tenu de l'éventail très large des partenaires du PAM, le nouveau classement proposé paraît très pertinent.

47. Le représentant de la France a fait part de sa perplexité concernant deux éventualités envisagées dans le document à l'examen : la création d'un fonds destiné à financer « une meilleure coopération entre le PAM et ses partenaires » et une « cellule coopération PAM/Société » qui serait spécifiquement dédiée à cette tâche au sein du PAM.

48. Le Coordonnateur a fait observer qu'en l'occurrence, il s'agissait d'une proposition du consultant, faite sur la base de recommandations d'ONG partenaires. Mais le fait est que le PAM n'attribue qu'avec parcimonie des fonds aux ONG. La relation avec les ONG présuppose une philosophie, une tâche très spécifique au sein du Secrétariat. Il est possible qu'un fonctionnaire ait la responsabilité de ce domaine, mais il n'est évidemment pas question de créer un emploi nouveau sous le terme de « cellule coopération ». En ce qui concerne le nouveau classement, il semble pertinent au Secrétariat car il faut dépasser de la notion globale d'ONG pour cerner les différents types de partenaires. À cet égard, l'introduction des « organismes éducatifs et scientifiques » revêt de l'importance, car c'est une catégorie qui a été jusqu'ici sous-représentée au sein du partenariat du PAM.

Recommandation :

Le Bureau a invité le Secrétariat à revoir, pour sa prochaine réunion, le document « Partenaires du PAM/ONG : critères et coopération. Il a reconnu la validité des critères proposés, la priorité devant être toutefois accordée au caractère concret du partenariat, autrement dit aux critères « Contribution aux projets du PAM » et « Implication dans les activités du PAM ». Tout en reconnaissant également la pertinence du nouveau classement proposé, le Bureau a estimé qu'il ne devait pas conduire à diminuer le rôle et la part des ONG proprement dites au sein du partenariat avec le PAM.

Coopération

49. Le Secrétariat a annoncé que, conformément à la décision unanime de la Onzième réunion ordinaire, réitérée par la dernière réunion du Bureau, l'Autorité palestinienne avait été invitée à la prochaine réunion de la CMDD en la personne de son ministre de l'environnement. De plus, le Coordonnateur du MED POL allait se rendre à Gaza en vue de mettre en place un programme de surveillance du milieu marin. C'était le FEM français qui financerait le suivi des activités du PAS pour le territoire de l'Autorité palestinienne.

50. Le représentant de Chypre a fait savoir aux autres membres du Bureau que, après qu'il eût rendu compte de la décision de la dernière du Bureau à son gouvernement, celui-ci n'avait pas soulevé d'objection à la participation de l'Autorité palestinienne aux activités du PAM.

Pollution d'origine tellurique

Gestion des détritux côtiers

51. Le Secrétariat a attiré l'attention des participants sur cette question qui préoccupe nombre d'acteurs de la région : autorités et populations locales, responsables du tourisme et touristes eux-mêmes. La question est complexe, car l'origine de ces déchets solides est loin d'être évidente, et l'enquête que mène le PAM auprès des pays riverains par le biais d'un questionnaire a précisément pour objet de mieux la cerner. Il est prévu de tenir une réunion au début de 2001 sur cette question, et le PAM se concerte actuellement avec l'Agence italienne de protection de l'environnement (ANPA) pour son organisation. Un participant ayant exprimé des doutes sur le « projet de plan d'action » envisagé pour toute la région à propos d'un problème qui, à son avis, relevait du principe de subsidiarité, le Secrétariat a

déclaré que, dans son esprit, les pays riverains avaient, par rapport au PAM, des « problèmes communs » et des « problèmes en commun »; les détritiques côtiers, qui circulaient au gré des courants dans toute la région, semblaient recouper ces deux aspects et mériter à ce titre une forme de coopération spécifique.

Réseau INECE

52. La dernière réunion du Bureau ayant demandé au Secrétariat de recueillir davantage d'informations sur le Réseau international pour le respect et l'application effective de la législation de l'environnement (INECE), le Coordonnateur a indiqué que le PAM avait repris contact avec celui-ci. La charte du réseau figurait à l'annexe VI du rapport d'activité. Il ressort des éclaircissements apportés que le partenariat avec l'INECE aura bien un caractère informel sans grever le budget ni le programme. Mais la question de l'application effective est devenue un impératif pour les gouvernements comme pour les opinions publiques, et il est important que la Méditerranée participe à un tel réseau.

Problèmes de pollution et d'environnement émergents

53. Répondant à un représentant qui émettait des doutes de l'intérêt d'une réunion scientifique comme celle tenue à Rome en mai 2000, en contestant « le pilotage de la recherche par les chercheurs eux-mêmes », le Secrétariat a fait valoir que les évolutions allaient très vite et que les décideurs étaient assaillis par une foule d'informations publiées dans la littérature scientifique sur des problèmes et des risques nouveaux : introduction d'espèces allogènes, mortalité des gorgones, effets des rejets d'eaux de ballast, dernières données sur le changement climatique, etc. Il fallait donc pouvoir anticiper certaines des grandes priorités de demain pour ne pas être pris au dépourvu par l'événement, et seuls les scientifiques étaient en mesure d'aider à le faire.

Protocole « immersions »

54. Lors de l'examen de cette rubrique, le Vice-Président représentant la Syrie a déclaré qu'il s'imposait de faire respecter les dispositions du Protocole « immersions » par tous les pays de la région, et notamment par Israël dont l'attitude était bien connue à cet égard. Ne pouvait-on faire, au nom du PAM, une démarche officielle auprès de ce pays?

55. Le Coordonnateur a répondu qu'effectivement le PAM avait eu connaissance de certaines opérations d'immersion; contacté, Israël s'était engagé à cesser ces opérations d'immersion, bien que les nouvelles dispositions du Protocole modifié ne soient pas encore entrées en vigueur. En effet, tant que les amendements n'ont pas obtenu 15 ratifications, ce sont les anciennes dispositions, moins contraignantes, qui s'appliquent. Cette situation justifiait que soit accéléré le processus de ratification du protocole "immersions" à ses dispositions

56. Le Président a jugé, en rencontrant l'adhésion de tous les membres, qu'il y avait là pour le Bureau matière à formuler une recommandation.

Recommandation :

En ce qui concerne les immersions, les pays signataires du Protocole révisé sont invités à respecter, dans toute la mesure du possible, les nouvelles dispositions qui assurent une meilleure protection du milieu marin, en attendant qu'ils aient achevé le processus de ratification et que le Protocole entre en vigueur.

Centres d'activités régionales

Conservation de la diversité biologique

57. Le Coordonnateur a annoncé le départ du CAR/ASP de Tunis de M. Marco Barbieri, expert en biologie marine qui avait, pendant des années, effectué au PAM un travail remarquable de protection des espèces et de la biodiversité. Un avis de vacance de poste allait être lancé au niveau méditerranéen.

Indicateurs pour le développement durable

58. Le Coordonnateur a mis en exergue le travail réalisé sur les indicateurs; 15 fiches indicateurs avaient déjà été établies et diffusées pour observations, et 50 autres le seraient pour la prochaine CMDD à Tunis. Il a ajouté qu'une partie de ces indicateurs avait été déjà utilisée pour l'élaboration du Bilan stratégique 2000.

Thème « libre-échange et environnement » de la CMDD

59. Au Rapporteur du Bureau qui, au nom de la Libye, s'interrogeait sur la validité du thème « libre-échange et environnement » en raison des effets pervers du premier terme de l'intitulé sur le second, le Secrétariat a indiqué que cette question avait déjà été débattue et tranchée à Rome et mais qu'elle pourrait éventuellement être remise sur le tapis à Tunis dans le cadre des débats sur les travaux des groupes de travail en cours. En outre, sans méconnaître la légitimité des critiques exprimées par l'intervenant, le thème s'inscrivait dans la perspective de la zone de libre-échange euro-med prévue par le processus de Barcelone.

Préservation des 100 sites historiques

60. Le sort du Programme des 100 sites historiques a donné lieu à un bref échange de vues. Les deux membres de la délégation italienne ont rappelé qu'à la dernière réunion du Bureau à Malte, ils avaient une fois de plus insisté pour que cette composante du PAM passe sous l'égide de l'UNESCO et qu'à tout le moins son rôle, ses fonctions et son efficacité soient évalués conformément à ce qu'avaient décidé les Parties contractantes à Montpellier en 1996. Certes, un travail était réalisé dans ce domaine, mais d'une façon décousue, sans véritable portée. La question de la protection du patrimoine était très vaste et appelait un réexamen complet. Il ne s'agissait pas de négliger la protection du patrimoine historique mais au contraire de l'assurer de la manière la plus efficace possible et de définir ses éléments constitutifs. Qu'entendait-on, par exemple, par paysage naturel? Par paysage culturel? Les deux pouvaient se confondre, comme le montrait en Italie, la région des *Cinqueterre* modelée par l'homme en terrasses. De son côté, le Vice-Président représentant la Syrie a estimé que le patrimoine historique subissait de graves dommages en raison de la surfréquentation touristique. À cet égard, le programme des 100 sites n'avait pas été très actif et demandait à être repensé et redynamisé.

61. M. L. Chabason a rappelé que le programme travaillait dans le cadre du PAM mais sans recevoir de crédits du Fonds d'affectation. Il a conclu du débat que les Parties contractantes auraient certainement devant elles trois options à leur réunion de Monaco: i) abandonner purement et simplement cette composante ; ii) la considérer comme constitutive du développement durable et la traiter comme telle; iii) instaurer un mécanisme différent de mise en oeuvre. Le Coordonnateur convenait avec l'Italie et la Syrie qu'on ne devait pas, dans ce domaine, se limiter à des demi-mesures avec de faibles moyens. La question serait donc soumise aux Parties contractantes et, de la part du Secrétariat, sans a priori.

Point 4 de l'ordre du jour : Projet de « Déclaration de Damas »

62. À la reprise de séance du mercredi après-midi, le Président du Bureau a annoncé que lui-même et le Coordonnateur du PAM avaient eu le privilège d'avoir une entrevue avec le Premier ministre de la République arabe syrienne, S.E. M. Mustafa Miro, grâce à l'entremise du Vice-Président représentant la Syrie. Comme l'examen des activités du PAM était achevé, il a proposé de passer à l'examen du projet de « Déclaration de Damas » dont les membres du Bureau étaient saisis par la délégation de la République arabe syrienne.

63. Un court débat s'est engagé sur le projet de Déclaration. Deux représentants sont intervenus pour que soit supprimée la référence à une « Journée de l'environnement méditerranéen » puisqu'il en existait déjà une qui ouvrait, le 5 juin de chaque année, la « Semaine de l'environnement méditerranéen », et que du reste la date du 1er novembre retenue par la Syrie posait problème.

64. Après quelques modifications de forme mineures, la Déclaration a été adoptée par les membres du Bureau et figure **à l'annexe II** du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses

65. Le Vice-Président représentant la France a, au titre de ce point, demandé au Secrétariat qu'une plus grande souplesse soit accordée aux Centres d'activités régionales pour répondre à des appels d'offres qui intéresseraient le programme. Sans pouvoir citer de cas précis, il avait eu connaissance de certaines difficultés à cet égard.

66. Le Coordonnateur a rappelé que si les Centres fonctionnaient avec les ressources du PAM, ils étaient aussi invités par les Parties contractantes à en rechercher ailleurs, notamment en soumettant des projets éligibles aux programmes MEDA, LIFE, etc. Rien ne s'opposait donc à ce qu'ils répondent à des appels d'offres qu'ils jugeaient intéressants pour le PAM et il leur était laissé, pour ce faire, toute liberté de manœuvre sous réserve de la nécessaire coordination assurée par l'Unité d'Athènes.

Point 6 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

67. Le Vice-Président représentant Chypre a confirmé l'invitation de son gouvernement, faite à Malte en mai dernier, d'accueillir la prochaine réunion du Bureau. Les dates définitives seront arrêtées ultérieurement en concertation avec les autorités chypriotes, le Secrétariat et les membres du Bureau, et de préférence à la fin du mois d'avril 2001.

68. Les membres du Bureau ont accepté avec gratitude l'invitation de la République chypriote.

Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

69. Il a été soumis à la réunion un relevé de ses conclusions qu'elle a adopté. Le Président a précisé que tous les membres recevraient prochainement un rapport in extenso, après qu'il ait été soumis au Rapporteur, M. Boargob, pour observations et modifications éventuelles. Le Secrétariat établirait alors la version définitive.

70. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 1er novembre à 18 heures.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MALTA
MALTE**

President
H.E. Francis Zammit Dimech
Minister for the Environment
Ministry for the Environment
Block B
Floriana CMR 02
Malta

Tel: 356-241644
Fax: 356-250335

Mr Paul Mifsud
Permanent Secretary
Ministry for the Environment
Block B
Floriana CMR 02
Malta

Tel: 356-241644
Fax: 356-250335
E-mail: paul.mifsud@magnet.mt

Mr Joseph Farrugia
Private Secretary
Ministry for the Environment
Block B
Floriana CMR 02
Malta

Tel: 356-241644
Fax: 356-250335

**CYPRUS
CHYPRE**

Vice-President
Mr Gabriel P. Gabrielides
Director
Department of Fisheries and Marine
Research
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment
13 Aeolou Street
Nicosia
Cyprus

Tel: 357-2-807867
Fax: 357-2-775955
E-mail: ggabriel@cytanet.com.cy

FRANCE
FRANCE

Vice-Président

M. Pierre Roussel

Secrétaire général de l'Inspection
général de l'Environnement
Ministère de l'aménagement du
territoire et de l'environnement
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
France

Tel: 33-1-42191360

Fax: 33-1-42191345

ITALY
ITALIE

Vice-President

Mr Matteo Baradà

General Director
Service for the Sea Protection
Ministero dell'Ambiente
Via Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: 39-06-57225607 / 9

Fax: 39-06-57225611

Mr Giovanni Guerrieri

Expert
Servizio RI.BO.
Ministero dell'Ambiente
Via Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: 39-3392907600

Fax: 39-06-57225195

E-mail: g.guerrieri@tin.it

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Vice-President

H.E. Mr Farouk Adli

Minister of State for Environmental
Affairs

Ministry of State for Environmental
Affairs

Tolyani Street

P.O. Box 3773

Damascus

Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309

Fax: 963-11-3335645

Ms Reem Abed Rabboh

Ministry of State for Environmental
Affairs

Tolyani Street

P.O. Box 3773

Damascus

Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309

Fax: 963-11-3335645

Mr Nidal Al Cheikh Kassem

Advisor to the Minister

Ministry of State for Environmental
Affairs

Tolyani Street

P.O. Box 3773

Damascus

Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309

Fax: 963-11-3335645

Mr Akram Darwish

Ministry of State for Environmental
Affairs

Tolyani Street

P.O. Box 3773

Damascus

Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309

Fax: 963-11-3335645

Mr Yahia Awaidah
Engineer
Ministry of State for Environmental
Affairs
Tolyani Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309
Fax: 963-11-3335645

Mr Fouad El O'k
Engineer
Ministry of State for Environmental
Affairs
Tolyani Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309
Fax: 963-11-3335645

Mr Ozaina Al Jundi
Engineer
Ministry of State for Environmental
Affairs
Tolyani Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309
Fax: 963-11-3335645

Ms Abir Zeno
Ministry of State for Environmental
Affairs
Tolyani Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309
Fax: 963-11-3335645

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

**Rapporteur
Mr Abdul Fattah Boargob**

Head of Training and Cooperation Office
Environment General Authority
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218-21-4839992
Fax: 218-21-4839991
E-mail: ega@egalibya.org

Mr Farag A. El Mabrouk

Director of EGA Benghazi Branch
Environment General Authority
P.O. Box 17390
Benghazi
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218-61-9080690 / 9080689
Fax: 218-61-70247

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE (PAM)**

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Tel: 30-1-7273101
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra
MED POL Programme Officer

Tel: 30-1-7273116
E-mail: fouad@unepmap.gr

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-7273100 (switchboard)
Fax: 30-1-7253196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr

ANNEXE II

Déclaration de Damas pour la protection de l'environnement méditerranéen

Les membres du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles,

« Damas, 31 octobre – 1er novembre 2000 »

- , Considérant que la mer Méditerranée possède le caractère d'une mer semi-fermée,
- , conscient des effets nocifs des activités humaines sur le milieu marin, le littoral et les écosystèmes,
- , reconnaissant l'importante contribution du Plan d'action pour la Méditerranée adopté à Barcelone en 1975,
- , reconnaissant la portée de la Convention de Barcelone de 1976 pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles, et en particulier des nouvelles dispositions contenues dans les Protocoles révisés,
- , saisissant l'importance de la coopération euro-méditerranéenne et inter-méditerranéenne actuellement poursuivie dans le Bassin méditerranéen,
- , conscients que l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de développement durable requièrent, dans chaque pays, une coordination interministérielle et une participation active du public et de toutes les parties concernées,
- , réaffirmant le principe de la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement, selon lequel les êtres humains, étant au cœur de la problématique du développement durable, ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature,
- , percevant toute dégradation de leur environnement et de leurs ressources comme un acte inadmissible auquel il convient de faire face avec solidarité et des efforts de toute nature,
- , résolu à pleinement respecter et concrétiser les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au titre d'autres accords internationaux auxquels les pays méditerranéens sont parties,

exhortent tous les pays méditerranéens et l'Union européenne à s'évertuer :

- à ratifier la Convention de Barcelone modifiée et ses Protocoles modifiés ou nouveaux,
- à mettre en oeuvre le Programme d'actions stratégiques en vue de réduire substantiellement la pollution de la mer Méditerranée,
- à protéger les éléments vulnérables de la biodiversité marine et côtière.

Les pays méditerranéens veilleront sans relâche:

- à promouvoir et renforcer une coopération active, particulièrement entre le Sud et le Nord;
- à partager leur expérience, à favoriser l'échange d'informations;
- à mener des actions concrètes en gage de leur solidarité et de leur appui aux populations éprouvées par la dégradation de leur environnement et l'appauvrissement de leurs ressources naturelles;
- à prendre des dispositions en vue d'impliquer les collectivités et les acteurs concernés dans la protection de la mer.